



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

ARRETE N° 1110 /SGAR/MAF DU 17 JUIN 2016

modifiant l'arrêté n° 656 du 14 mai 2012 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social environnemental régional (CESER) de La Réunion.

LE PREFET DE LA REUNION

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite.**

VU l'article R4432-11 (partie réglementaire) du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 656 du 14 mai 2012 modifié, constatant la désignation des membres du CESER ;

VU la lettre du 9 juin 2016 du président du CESER constatant la vacance du siège occupé par M. Philippe LABRO, représentant le syndicat du sucre de La Réunion au sein du 1^{er} collège et démissionnaire ;

VU la lettre du président du syndicat du sucre de La Réunion du 7 juin 2015 désignant Mme Sylvie LE MAIRE en remplacement de M. Philippe LABRO ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté 656 du 14 mai 2012 est modifié comme suit :

M. Philippe LABRO est remplacé par Mme Sylvie LE MAIRE.

ARTICLE 2 : les autres articles de l'arrêté n°656 du 14 mai 2012 modifié demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président du conseil régional et au président du CESER de La Réunion.

LE PREFET

Dominique SORAIN